



Siège Social :

8, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)

14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

Comité Syndical du mardi 9 février 2021 à 18 heures 30

Salle des fêtes – Cuverville

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt et un, le mardi 9 février à 18 heures 30, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Cuverville, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT.

Etaient présents :

Commune de Colombelles : POTTIER Marc – PINTHIER Fabrice – LECOEUR Guy –BLANCHEMAIN Stéphanie.

Commune de Cormelles le Royal : GUILLEMIN Jean-Marie – LIZORET Didier – LE CAM Aude – BARRÉ-RIBET Aurélie.

Commune de Cuverville : AUBERT Catherine – GODARD Catherine – REVEL BREE Florence.

Commune de Giberville : LENEVEU Gérard – MOLLET Marie-France – VELASQUEZ Olivier.

Commune de Mondeville : BURGAT Hélène – FLAUST Didier – MALLET Josiane – MASSA Dominique – RICCI Serge – JEANNE Joël.

Absents excusés sans pouvoir :

Commune de Colombelles : LEFEVRE-PROKOP Nadine.

Commune de Cormelles Le Royal : MOREL Fabienne.

Commune de Mondeville : REMUSON Claude.

Absents excusés avec pouvoir :

Commune de Giberville : DE WINTER Damien procuration à LENEVEU Gérard – PIERRE Isabelle procuration à MOLLET Marie-France.

Secrétaire de séance : PINTHIER Fabrice

Le quorum est atteint. La séance peut se tenir valablement.

Madame la Présidente invite le Comité Syndical à formuler ses observations sur le procès-verbal de la séance du 9 février dernier. Le Comité Syndical ne formule aucune observation.

ORDRE DU JOUR

FINANCES/TRAVAUX

Rapporteur : Jean-Marie GUILLEMIN

1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente invite le Comité Syndical à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Elle donne la parole à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Vice-Président en charge des finances et des travaux, qui présente tout d'abord les résultats budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement :

	2020	Pour mémoire 2019
Recettes	2 759 117,62 €	2 811 629,46 €
Dépenses	2 661 602,06 €	2 788 142,44 €
Résultat de l'exercice	97 515,56 €	23 487,02 €
Report de l'exercice N-1 (002)	297 132,00 €	391 852,63 €
Résultat à affecter dans le cadre du BP2021	394 647,56 €	415 339,65 €

Baisse de 5% des dépenses de fonctionnement par rapport à 2019 qui s'explique par une activité des services fortement impactée par l'épidémie de la COVID – 19, tout particulièrement au sein des piscines : -8% des dépenses de fonctionnement (fermeture de la mi-mars à la mi-juin dans le cadre du 1er confinement et activité fortement réduite du 01/11/20 au 31/12/20).

Globalement, les recettes de fonctionnement baissent de 2% par rapport à 2019 (-3% entre 2019 et 2018). Là aussi, les piscines sont fortement impactées avec une baisse des recettes de 5%. En revanche, concernant le conservatoire de musique et de danse, elles restent stables. En effet, malgré la situation sanitaire, pas de forte chute des effectifs (452 réinscriptions en septembre dernier contre 502 en septembre 2019).

→ Au vu de ces éléments, l'exercice 2020 se clôture par un excédent de 97 515,56 € (contre 23 487,02 € au 31/12/2019) auquel s'ajoute le résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 297 132 € (contre 391 852,63 au 31/12/2019).

Aussi, le résultat à affecter à la section de fonctionnement dans le cadre du BP 2021 est de 394 647,56 €, soit une baisse de 5%.

Malgré le contexte sanitaire et la perte de recettes au niveau des piscines, ces résultats sont satisfaisants. Néanmoins, ils sont à relativiser car ils s'expliquent principalement par la baisse des charges de fonctionnement. Aussi, ces résultats ne sont pas représentatifs.

Section d'investissement :

	2020	Pour mémoire 2019
Recettes	195 064,22 €	179 535,64 €
Dépenses	206 181,70 €	164 257,40 €
Résultat de l'exercice	- 11 117,48 €	15 278,24 €
Report de l'exercice N-1 (002)	- 102 746,42 €	- 118 024,66 €
Résultat à affecter dans le cadre du BP2021	- 113 863,90 €	- 102 746,42 €
Reste à réaliser en dépenses	17 722,80 €	15 461,23 €
Reste à réaliser en recettes	0,00 €	0,00 €

Globalement, augmentation des dépenses d'investissement de 26% par rapport à 2019 en raison de la passation exceptionnelle d'une opération d'ordre au chapitre 040 suite à la vente des engins dédiés à la compétence « entretien des terrains engazonnés », supprimée des statuts du syndicat. Si on ne tient compte que dépenses réelles, l'augmentation est de 9%.

Baisse de 9% des recettes d'investissement qui s'explique par une baisse de 13% des recettes perçues au titre du FCTVA.

→ Au vu de ces éléments, on constate une légère augmentation du déficit à affecter dans le cadre du BP 2021, 113 863,90 € contre 102 746,42 € dans le cadre du BP 2020, auquel s'ajoutent les Restes à Réaliser d'un montant de 17 722,80 €. Soit un besoin de financement, dans le cadre du BP 2021, d'un montant total de 131 586,70 € qui sera couvert par le résultat de la section de fonctionnement.

Les membres du Comité ne formulent aucune observation sur ces résultats.

Monsieur GUILLEMIN revient également sur l'état de la dette. Il rappelle que 5 emprunts sont actuellement en cours dont 2 qui prennent fin en 2023 (dernières annuités : BP 2023). Concernant la capacité de désendettement du syndicat, elle est passée de 20 ans en 2019 à 7 ans en 2020 (la capacité de désendettement étant liée à la capacité d'autofinancement, la forte baisse des dépenses de

fonctionnement en 2020 explique que l'on passe de 20 ans à 7 ans). Cela signifie que le SIVOM mettrait 7 ans à rembourser intégralement le capital de sa dette, en supposant qu'il y consacre la totalité de son épargne brute. 7 années, c'est en deçà du seuil de vigilance qui est de 10 ans et du seuil critique qui se situe autour des 11/12 ans.

En revanche, la capacité d'autofinancement brute, 117 468 €, ne couvre pas le remboursement du capital de la dette, 136 193 €. Or, c'est le minimum légal (la CAF Brute doit être au moins égale au montant du capital des emprunts). D'où une CAF Nette négative, - 18 725 €. Le syndicat ne dispose d'aucune épargne pour financer ses investissements.

En conclusion, il faut être vigilant. L'année 2022 peut être compliquée avec le début des travaux sur la piscine de Colombelles qui vont nécessiter un nouvel emprunt.

Suite à l'exposé de ces éléments, Madame BURGAT revient sur les travaux de rénovation à mener à la piscine de Colombelles. Elle rappelle que le scénario 2bis, présenté dans l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architecture L'Archiviolette en 2020, a été retenu, auquel s'ajoute deux options. Le coût prévisionnel du projet est donc de 1 400 000 € TTC (toutes prestations intellectuelles comprises). Aussi, en termes de financement, il faut que tout le monde soit d'accord, précise-t-elle.

Bien sûr, des subventions vont être sollicitées auprès :

- Du Conseil Départemental dans le cadre du contrat départemental du territoire de Caen la mer 2022-2027 ;
- Du Conseil Régional dans le cadre du contrat régional de territoire ;
- De l'Etat, via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR);
- De l'Agence de la transition écologique (ADEM).

➔ On peut raisonnablement estimer un montant total de subventions compris entre 40% et 50% du coût HT du projet, soit entre 448 000 € et 560 000€

Concernant le reste à charge, plusieurs hypothèses :

- Emprunter la somme restante. Emprunt qui peut être contracté auprès de la Banque des Territoires à un taux préférentiel ;

Et/Ou

- Participation des communes en investissement. Actuellement, la clé de répartition en investissement est basée sur la population et la richesse des communes. Elle pourrait être revue afin d'être identique à celle concernant la piscine de Colombelles, en fonctionnement.

Monsieur POTTIER prend la parole. Ce projet de rénovation de la piscine de Colombelles est bien sûr un beau projet, un projet utile situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Voyons d'abord le montant des subventions, et ensuite on verra comment le reste à charge est financé. Si les communes participent, il conviendra de définir la clé de répartition la plus juste.

Monsieur LENEVEU estime qu'il faut rester raisonnable concernant le montant des subventions. Il rappelle que ce projet est un enjeu important pour le SIVOM des Trois Vallées et donc pour les communes.

Monsieur LECOEUR revient sur le fait que deux emprunts se terminent en 2023. Aussi, ne pourrait-on pas reporter les travaux en 2023 ? Ne serait-ce pas plus prudent au vu de la conjoncture actuelle ?

Pour Madame BURGAT, en termes de subventions, il y a une « fenêtre de tir » à ne pas manquer. La relance de l'économie passe par le soutien à l'investissement. Il n'y a jamais eu autant d'aides. Par ailleurs, actuellement, les taux pour emprunter sont historiquement faibles. Néanmoins, il faut s'attendre à deux années difficiles 2022 et 2023.

Par conséquent, Madame BURGAT indique qu'il faut procéder en deux temps. Dans un premier temps, on lance le marché de maîtrise d'œuvre, début mars, afin d'avoir les pièces nécessaires au montage des

dossiers de demandes de subventions. Dans un 2^{ème} temps, au vu du montant des subventions, on pourra finaliser le plan de financement de ce projet.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Prend** acte que le Débat d'Orientation Budgétaire du SIVOM des Trois Vallées pour l'année 2021 a eu lieu.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Hélène BURGAT

2. Modification de la composition des commissions Culture et Finances/Travaux

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marie LEHOUX du Conseil Municipal de la commune de Cuverville, actée par Monsieur le Préfet du Calvados le 22 décembre 2020, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 4 janvier dernier, a désigné Madame Catherine GODARD pour représenter la commune de Cuverville au sein du SIVOM des Trois Vallées.

Aussi, Madame Catherine GODARD siégera au sein de la commission Culture du syndicat en lieu et place de Madame Florence REVEL BREE qui sera désormais membre de la commission Finances/Travaux dans laquelle siégeait Monsieur Jean-Marie LEHOUX.

Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour modifier la composition de ces deux commissions.

Vu la délibération n°2020-15 du Comité Syndical du SIVOM des Trois Vallées du 25 juin 2020 portant constitution des commissions ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Modifie** comme suit la composition des commissions Culture et Finances/Travaux du SIVOM des Trois Vallées comme suit :
 - Commission Culture :
 - BURGAT Hélène : Présidente (Mondeville)
 - POTTIER Marc : Vice-Président (Colombelles)
 - BARRE-RIBET Aurélie (Cormelles le Royal)
 - FLAUST Didier (Mondeville)
 - GODARD Catherine (Cuverville)
 - JEANNE Joël (Mondeville)
 - MOLLET Marie-France (Giberville)
 - PIERRE Isabelle (Giberville)
 - PINTHIER Fabrice (Colombelles)
 - REMUSON Claude (Mondeville)
 - Commission Finances/Travaux :
 - BURGAT Hélène : Président (Mondeville)
 - GUILLEMIN Jean-Marie : Vice-Président (Cormelles le Royal)
 - BLANCHEMAIN Stéphanie (Colombelles)
 - FLAUST Didier (Mondeville)
 - LENEVEU Gérard (Giberville)
 - LIZORET Didier (Cormelles le Royal)
 - MALLET Josiane (Mondeville)
 - MASSA Dominique (Mondeville)
 - PINTHIER Fabrice (Colombelles)
 - RICCI Serge (Mondeville)

- REVEL BREE Florence (Cuverville)
- VELASQUEZ Olivier (Giberville)

Madame BURGAT souhaite la bienvenue à Madame GODARD.

QUESTION DIVERSE

Madame la Présidente souhaite solliciter l'avis des membres du Comité Syndical sur l'adhésion du SIVOM des Trois Vallées au service commun Etudes juridiques et Contentieux de la Communauté Urbaine. Elle précise que le coût annuel de cette adhésion serait fonction du nombre de communes-membres du syndicat à y adhérer à titre individuel. Aujourd'hui, seules Cuverville et Mondeville ont adhéré à ce service. Madame BURGAT demande aux maires des trois autres communes s'ils ont l'intention d'adhérer à ce service afin de réduire au minimum le coût de l'adhésion du SIVOM, le cas échéant. Pour Colombelles et Giberville ce n'est pas à l'ordre du jour. Concernant Cormelles le Royal, elle fait appel à un prestataire privé. Par conséquent, le SIVOM des Trois Vallées n'adhérera pas à ce service.

Fin de la séance : 19h30

Le secrétaire de séance

Fabrice PINTHER



La Présidente

Hélène BURGAT

